

AIRPORT AVIATION SECURITY FORMATION

Audit & Conseil – Sûreté – Marchandises Dangereuses – Langues étrangères

2 rue de Paris 68730 BLOTZHEIM

✉ dispo@aasec.fr www.avsec.fr

☎ +33 3 67 35 18 14 / 15 / 16



Formation initiale de Sauvetage Secourisme du Travail (acteur SST)

Profils des stagiaires

- Le sauveteur secouriste du travail est capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail et de mettre en application ses compétences en matière de prévention au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

Prérequis :

- Aucun prérequis n'est obligatoire pour suivre la formation de Sauveteur Secouriste du Travail
- Dans le cadre d'une formation MAC, le certificat initial de Sauveteur Secouriste du Travail sera demandé.

Durée : Formation initiale – 14 heures en présentiel

Formation MAC – 7 heures en présentiel

Effectif : Entre 4 et 10 stagiaires par session

Références réglementaires

Référenciel des formations – INRS – Version 8 du 01/2021

Cette mission répond aux obligations fixées par le code du travail qui impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (art. L.4121-1) ainsi qu'à l'obligation d'organisation des secours (art. R.4224-16) et la présence de secouristes (art. R.4224-15). L'action du SST s'intègre également dans les obligations faites à l'employeur en matière de prévention des risques professionnels. Elle s'exerce dans le respect des conditions définies par l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient.

Objectifs pédagogiques et contenu de la formation

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

- 1.1. Identifier le cadre juridique du rôle du SST
- 1.2. Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

2. Protéger de façon adaptée

- 2.1. Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- 2.3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

3. Examiner la victime

- 3.1. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- 3.2. Reconnaître les autres signes affectant la victime
- 3.3. Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

- 4.1. Définir les différents éléments du message d'alerte
- 4.2. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- 4.3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

5. Secourir la victime de manière appropriée



« Déclaration d'activité enregistrée sous le n°42 68 02456 68 auprès du préfet de région Grand Est »
Autorisation d'exercice n°FOR-68-2029-06-05-20240653585
Numéro d'agrément ADEF : 6818010901



AIRPORT AVIATION SECURITY FORMATION

Audit & Conseil – Sûreté – Marchandises Dangereuses – Langues étrangères

2 rue de Paris 68730 BLOTZHEIM

✉ dispo@aasec.fr www.avsec.fr

☎ +33 3 67 35 18 14 / 15 / 16



- 5.1. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
- 5.2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
- 5.3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- 6.1. S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
- 6.2. Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

- 7.1. Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
- 7.2. Déterminer des risques et leurs dommages potentiels

8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

- 8.1. Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
- 8.2. Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
- 8.3. Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

AAS formation vous accueille au sein de ses locaux et vous présente son équipe pédagogique composée d'instructeurs en sûreté de l'aviation civile, d'instructeurs certifiés IATA en marchandises dangereuses, d'un conseiller à la sécurité (ADR), de formateurs en "Sauveteur Secouriste du Travail" et "Risques terroristes".

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés sur écran géant tactile
- Mise à disposition en ligne de documents supports pendant et à la suite de la formation
- La formation est animée par des formateurs certifiés

Validation et suivi des résultats de la formation

- Mises en situation lors de deux épreuves certificatives
- Feuilles de présence
- Formulaire d'évaluation de la formation
- Un certificat SST (modèle national) est délivré obligatoirement par l'intermédiaire de l'entité habilitée.

Guide des données techniques
V5_01_2024



« Déclaration d'activité enregistrée sous le n°42 68 02456 68 auprès du préfet de région Grand Est »
Autorisation d'exercice n°FOR-68-2029-06-05-20240653585
Numéro d'agrément ADEF : 6818010901

